

**Dépôt : Francine Closener**

Luxembourg, le 23 mars 2023

Interpellat° - Perspectives  
de l'économie luxembourgeoise

11

## **MOTION**

### **Perspectives de développement de l'économie luxembourgeoise**

**La Chambre des député-e-s,**

**rappelant**

- que l'économie luxembourgeoise a traversé au cours des dernières quatre années des situations de polycrise inédites ;
- que la pandémie du Covid-19, la crise énergétique suite à l'invasion de la Russie en Ukraine et la forte hausse des taux d'intérêt ont mis et continuent de mettre de nombreuses entreprises, travailleurs et citoyens à rude épreuve ;
- que les tensions géopolitiques s'intensifient et que les prix des matières premières risquent d'augmenter davantage ;
- que l'Union européenne s'est donnée comme objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre afin d'atteindre la neutralité climatique en 2050 ;
- l'engagement de l'Union européenne et des États membres en faveur de l'action climatique mondiale dans le cadre de l'accord de Paris ;
- les efforts budgétaires conséquents mobilisés dans le cadre de la gestion des crises, tant en faveur des entreprises que des particuliers, et l'importance de maintenir des finances publiques durablement saines ;
- que l'OCDE a estimé que « la réponse des pouvoirs publics luxembourgeois à la crise [du Covid-19], pilotée au plus haut niveau du gouvernement, a été particulièrement agile » ;
- que les négociations et le dialogue social au sein de la tripartite est un atout majeur du modèle social et économique luxembourgeois ;

- que le Luxembourg a réussi à traverser les situations de crise sans troubles sociaux majeurs ;

### **considérant**

- que l'économie luxembourgeoise a bien résisté à ce jour aux multiples crises au cours des dernières années et s'est révélée plus résiliente que de nombreuses autres économies ;
- que l'inflation est nettement inférieure au Luxembourg (en 2022 +6,3%) par rapport à la moyenne des États membres de l'UE (en 2022 +9,2%) grâce à une stratégie d'intervention publique rapide et déterminée, au niveau des prix de l'énergie à supporter par les particuliers ayant conduit à la préservation du pouvoir d'achat ;
- l'ensemble de mesures de soutien aux entreprises du Gouvernement octroyé, pendant la période 2018-2022 ;
- que les aides en faveur de la protection de l'environnement, à elles seules, se chiffrent à 95 millions d'euros et ont permis de générer un investissement de 404 millions d'euros ;
- que le manque de main d'œuvre durant ces dernières années souvent considéré être un frein majeur au développement de nombreuses entreprises et de l'économie en général ;
- que la dimension du territoire et de l'économie luxembourgeois ne permet pas toujours d'implanter sur le territoire national une chaîne de valeur complète dans le secteur industriel (fabrication de batteries, de semi-conducteurs ou de chips) et que de tels développements dans les alentours proches du Luxembourg, et notamment au sein de la Grande-Région, présentent une forte valeur ajoutée de par les synergies potentielles avec des entreprises luxembourgeoises ;
- que le renforcement de la transformation numérique des entreprises et de l'administration publique est un facteur de compétitivité ;
- l'urgence climatique, qui a été soulignée par le 6<sup>e</sup> rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (Giec), rendu public le 20 mars 2023 ;
- que l'Union européenne est actuellement un importateur net de diverses technologies et composants nets zéro ;

- que la Commission européenne vient de présenter en date du 16 mars 2023 le « Net-Zero Industry Act » (NZIA), qui a pour objectif d'accélérer la transition verte et de répondre aux subventions regroupées dans le « Inflation Reduction Act » (IRA) ;
- que le NZIA vise à simplifier le cadre réglementaire et à accroître la compétitivité de l'industrie, en vue d'intensifier la fabrication de technologies essentielles et des composants clés de ces technologies contribuant à atteindre la neutralité climatique ;
- que l'objectif du NZIA est d'atteindre au moins 40% des besoins annuels de déploiement de technologies stratégiques nettes zéro fabriquées dans l'Union européenne d'ici 2030 ;
- les récentes discussions au sein de la Commission de l'Économie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace ayant porté sur les travaux développés dans le cadre de Luxembourg Stratégie ;

#### **invite le Gouvernement**

- à continuer une politique budgétaire responsable, afin de préserver la soutenabilité des finances publiques et le maintien de la notation AAA, qui représente un facteur de compétitivité pour le Luxembourg ;
- à poursuivre ses efforts de prospective autour des méga-tendances pertinentes pour le Luxembourg afin de développer un dialogue permanent pour mieux appréhender des tendances à long terme ;
- à maintenir les efforts pour assurer la double transition durable et digitale de l'économie luxembourgeoise en s'appuyant sur les principes de l'économie circulaire ;
- à continuer les efforts en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre notamment par un cadre d'aides aux entreprises adapté, des incitations fiscales en faveur des entreprises et le développement continu des énergies renouvelables ;
- à continuer les efforts en faveur de la finance verte sur la place financière luxembourgeoise en accord avec les objectifs climatiques de l'accord de Paris ;
- à poursuivre une politique de diversification afin de développer des secteurs d'avenir ;
- à prendre appui sur les propositions de la Commission européenne dans le cadre du « Net-Zero Industry Act » qui prévoit des procédures d'autorisation raccourcis pour des secteurs stratégiques, tout en respectant les obligations en matière d'étude des impacts environnementaux ;

- à guider les entreprises à travers les procédures d'autorisation technique par un expert afin de raccourcir la durée globale des procédures et à s'appuyer dans ce contexte sur les compétences des chambres professionnelles ;
- à accélérer les efforts de digitalisation des procédures administratives, en mettant à profit la revue des procédures afin de simplifier le cadre réglementaire ;
- à accélérer les initiatives pour combler le manque de main d'œuvre, et plus particulièrement, celui des jeunes talents, des profils hautement qualifiés et de la main d'œuvre qualifiée dans le domaine de l'artisanat, notamment à travers des procédures adaptées en matière d'immigration, en promouvant le Luxembourg à l'étranger, et en veillant à ce que le cadre fiscal demeure compétitif à l'échelle internationale pour attirer et retenir les talents ;
- à intégrer pleinement la Grande-Région dans les réflexions de développement économique, tenant compte du rôle important de la Grande-Région comme bassin d'emploi et de la contribution essentielle des frontaliers dans tous les domaines économiques, notamment dans le secteur de la santé ainsi que dans d'autres secteurs essentiels ;
- à poursuivre ses efforts pour favoriser un environnement favorable aux start-ups, notamment celles actives dans les domaines de la durabilité environnementale et de la digitalisation ;
- à considérer la mise en place d'incitatifs pour soutenir l'investissement dans de jeunes entreprises « start-up » ;
- à créer de nouvelles zones d'activités régionales et nationales en s'appuyant sur le plan sectoriel zones d'activités économiques (PSZAE) ;
- à mieux coordonner les procédures afin d'accélérer les délais en matière de PAG, PAP et d'autorisation d'exploitation nécessaires à l'implantation d'une nouvelle zone ;
- à analyser l'opportunité de mettre en œuvre la conception et l'exploitation d'une nouvelle génération de zones d'activités afin de mettre en œuvre un développement circulaire, notamment par des infrastructures communes et en profitant des synergies entre entreprises ;
- à poursuivre le soutien de l'artisanat comme secteur clé pour la transition énergétique et à promouvoir la formation professionnelle ;
- à demander à la SNCI de revoir les instruments existants, et le cas échéant, de développer de nouvelles formules de financement pour accompagner les efforts de transition énergétique et de digitalisation ;

- à profiter de l'encadrement communautaire en matière d'aide d'État (« block exemption »), ainsi que du nouvel encadrement temporaire « temporary crises and transition framework » (TCTF) notamment pour soutenir les entreprises dans leurs efforts de digitalisation et en faveur de la transition énergétique ;
- à cibler en particulier les projets exemplaires en matière de respect de l'environnement et de développement durable ;
- à procéder rapidement à une analyse exhaustive du « Net-Zero Industry Act » ;
- à s'engager au niveau européen en faveur d'une politique coordonnée de réindustrialisation européenne à travers les différents instruments du « Net-Zero Industry Act » ;
- à se concerter avec les autres États membres sur les priorités face au développement et à la fabrication de technologies essentielles à la réalisation de la neutralité climatique ;
- à rejeter toute inclusion de technologies basées sur la production d'énergie nucléaire dans la liste des technologies retenues ;
- à considérer tous les instruments pour accélérer la transition verte et à poursuivre au niveau de l'Union européenne une plus grande autonomie et résilience, tout en veillant au bon fonctionnement du marché intérieur et à la diffusion transfrontalière de ces technologies innovantes ;
- à assurer davantage de prévisibilité aux investisseurs domestiques et étrangers, soucieux de créer de nouvelles activités productrices sur notre territoire national ;
- à maintenir un environnement économique attractif, entre autres par le biais d'un cadre fiscal compétitif ;
- à mettre en œuvre sans délais une législation concernant l'examen préalable (« screening ») en ligne avec la réglementation communautaire d'entreprises issus de certains secteurs critiques, respectivement de mettre en œuvre la réglementation communautaire relative aux distorsions causées par les subventions étrangères en garantissant des conditions de concurrence équitables pour toutes les entreprises ;
- à recourir davantage aux marchés publics pour favoriser des produits durables et innovants ;
- à promouvoir davantage une économie sociale et solidaire en promouvant le lancement de projets et la création de sociétés qui poursuivent un objectif de création de valeur sociale ou environnementale ;

- à favoriser un entrepreneuriat social en réformant le régime de coopérative pour faciliter des projets à vocation durable.

Signatures :



Charel Margue



Francine Asselin



A. BAULER